

MUNICIPALITE

R E P O N S E

à l'interpellation de M. le Conseiller communal Richard Neal
intitulée : "De l'activité physique, du sport toute l'année"

Renens, le 31 octobre 2014

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs,

Le 19 juin 2014, M. le Conseiller communal Richard Neal et consorts ont déposé une interpellation traitant "de l'activité physique, du sport toute l'année".

Comme le précise le texte de l'interpellation soit : "que les sociétés locales puissent disposer de salles d'entraînement durant les périodes de vacances", la Municipalité est sensible à ce que les clubs sportifs actifs à Renens puissent s'adonner à leurs disciplines dans les meilleures conditions. A ce titre, les infrastructures sportives de la Ville de Renens et en particulier les salles de gymnastique, sont très demandées et très utilisées par les sociétés locales, ceci tout au long de l'année, pour l'essentiel en fin de journée, chaque jour de la semaine et exceptionnellement certains week-ends pour des manifestations spécifiques.

Sur 12 salles de gymnastique ou de rythmique, cette occupation représente 260 heures d'utilisation hebdomadaire à l'intention de 25 associations et sociétés.

La plupart du temps ces locaux sont gratuitement mis à la disposition des sociétés locales répondant aux critères de la politique de subventionnement voulue par la Municipalité.

Le Service Culture-Jeunesse-Sport, en charge du lien avec les sociétés locales et de la mise à disposition des infrastructures sportives aux ayants droit, parvient en règle générale à donner satisfaction à l'ensemble des demandes qui lui sont soumises. Dans certains cas, déjà actuellement, des possibilités sont données aux clubs qui en font la demande de pouvoir s'entraîner à la fin des vacances d'été pour répondre aux contraintes de leurs championnats (basket ou judo par exemple). De plus, et ce depuis plusieurs années, certaines salles de sport sont mises à la disposition des jeunes les samedis et dimanches au cours de l'hiver avec un encadrement spécifiquement adapté.

L'indisponibilité de principe des salles de sport durant les férias, week-ends et périodes de vacances tient au fait que les personnels chargés de l'entretien de ces locaux sont eux-mêmes en congé, que la dotation actuelle en personnel ne permet pas d'intervenir durant ces périodes et que les services de piquet ne sont pas conçus pour ce type d'interventions. De plus, le mois de juillet est chaque année consacré aux nettoyages à fond de tous les locaux scolaires, lesquels rendent impossible leur usage la première moitié des vacances d'été.

Par ailleurs le Service Culture-Jeunesse-Sport n'est que rarement sollicité pour l'usage des salles durant les périodes de vacances, certains des usagers étant eux-mêmes également en vacances.

Toutefois, la Municipalité n'est pas opposée au fait de mettre à disposition, ponctuellement, des infrastructures sportives au mois d'août, durant les vacances d'automne ou les relâches de février. Il y aura lieu de mandater, selon les besoins, une entreprise privée de nettoyage, également capable d'assurer une veille technique (pannes, réparations d'urgence) laquelle n'étant pas assurée en période de vacances. Une telle solution, assumée par des professionnels et donc génératrice de coûts supplémentaires actuellement difficiles à évaluer, procurera une certaine souplesse de fonctionnement et éviterait l'engagement de personnels fixes avec les coûts et la planification aléatoire du travail que cela suppose. Il est à noter également que les coûts liés à la consommation d'eau et d'énergie électrique de toute utilisation supplémentaire des locaux ne sont pas à négliger.

Chaque club bénéficiaire aura à formuler une demande motivée auprès du Service Culture-Jeunesse-Sport au moins un mois à l'avance précisant la nature de l'activité, ses horaires et sa fréquence, ainsi que le nombre de personnes qui occuperont les locaux, toute demande faisant l'objet d'une autorisation attestant de la légitimité de l'ayant droit.

La Municipalité considère par la présente avoir répondu à l'interpellation de M. le Conseiller communal Richard Neal intitulée : "De l'activité physique, du sport toute l'année".

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

La Syndique :

Le Secrétaire :

Marianne HUGUENIN (L.S.)

Nicolas SERVAGEON